



Haras
National de
Lamballe

**COMITE
SYNDICAL
24 JUIN 2026
REPORTE
27 JUIN 2026**

Vu la première convocation en date du 12 juin 2026 ;

Considérant que le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 24 juin, celle-ci n'a pu valablement délibérer ;

Considérant que les membres ont été régulièrement convoqués pour une nouvelle séance en date du 27 juin 2026, conformément aux statuts du Syndicat Mixte ;

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Haras, légalement convoqué, s'est réuni à salle n°2 sous-sols mairie de Lamballe, sous la présidence de Stéphane DE SALLIER DUPIN, Président du Syndicat Mixte du Haras.

Au cours de cette séance, il est délibéré valablement avec pour condition de quorum :
1 délégué par collectivité comme indiqué dans les statuts du Syndicat Mixte du Haras.

ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL :

- Procès-verbal du Comité Syndical du 26 mai 2026,
- Vote du Compte de Gestion 2025,
- Vote du Compte Administratif 2025,
- Délibération Affectation du résultat 2025,
- Délégations au bureau du Syndicat Mixte du Haras
- Fixation des indemnités des élus du Syndicat Mixte,
- Proposition de Budget Supplémentaire 2026,
- Mise à jour de la Régie 33316
- Affaires diverses : Jeudis du Haras, Marché de Noël, Délégation Conseil des Equidés de Bretagne

→ Toutes les pièces adressées par mail en date du 12 juin 2026

DELIBERATION 2026 – 013 : PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 26 MAI 2026

→ Compte-rendu transmis par mail aux membres du Comité le 5 juin 2026. Aucune observation n'a été formulée à ce jour.

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-15
- l'organisation interne du Syndicat Mixte
- l'absence, dans la structure du Syndicat Mixte, d'un poste de secrétaire de séance

Considérant :

- que le Syndicat Mixte du Haras ne dispose pas de secrétaire de séance au sein de son organisation,
- qu'en conséquence, la direction du Syndicat Mixte a assuré la rédaction du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 26 mai 2026
- que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le rédacteur (à défaut de la secrétaire de séance, la direction), est arrêté au commencement de la séance suivante.
- que le procès-verbal contient toutes les menions exigées par la réglementation à savoir :
 - o la date et l'heure de la séance
 - o les noms du Président, des membres de l'assemblée délibérante présents ou représentés
 - o le quorum, l'ordre du jour, les délibérations adoptées et les rapports correspondants
 - o le résultat des scrutins précisant, s'il s'agit de scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote
 - o ainsi que la teneur des échanges de la séance.

DELIBERATION 2026 – 013 : PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 26 MAI 2026

- Que le procès-verbal, arrêté en début de séance est signé par le Président et à défaut de secrétaire, par le rédacteur désigné, la direction
- Que dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est rendu public, de manière permanente et gratuite, sur le site internet du Syndicat Mixte du Haras.
- Un exemplaire papier est également mis à la disposition du public.
- Qu'un exemplaire original, sur papier ou support numérique, est conservé dans des conditions assurant sa pérennité.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article **L.2121-15**.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- **ARRETE** le procès-verbal du Comité Syndical du Haras du 26 mai 2026, annexé à la présente délibération
- **PRECISE** que, le Syndicat Mixte ne disposant pas de secrétaire de séance, la direction a assuré la rédaction du procès-verbal
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant habilité, à signer ledit procès-verbal et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

VOTE : Pour : Contre : Abstention

DELIBERATION 2026 – 014 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2025

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2025 dressé par Monsieur le Comptable Public pour la période de janvier 2025 au 31 décembre 2025 et présentant des résultats identiques à ceux du Compte Administratif 2025 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	169 565.60 €	985 400.89 €
DEPENSES	145 978.46 €	1 032 852.53 €
RESULTAT 2025	23 587.14 €	-47 451.64 €
RESULTAT GLOBAL 2025	- 23 864.50 €	

	Résultat de clôture 2024	Résultat de 2025	Résultat de clôture 2025
INVESTISSEMENT	523 269.22 €	23 587.14 €	549 856.36 €
FONCTIONNEMENT	94 661. 26 €	-47 451.64 €	47 209.62 €
TOTAUX	617 930.48 €	-23 864.50 €	594 065.98 €

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

APPROUVE le Compte de Gestion 2025,

VOTE : Pour : Contre : Abstention :

DELIBERATION 2026 – 015 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

L'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La note ci-jointe répond à cette obligation fixée par la loi

Sont soumis au Comité, pour approbation, les résultats du compte administratif du Syndicat mixte du Haras national de Lamballe pour l'exercice 2025.

Ce document présente les chapitres comptables réalisés durant l'exercice 2025, dans le cadre des autorisations budgétaires accordées par le Comité.



Haras
National de
Lamballe

NOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Le Compte Administratif retrace les opérations budgétaires et comptables réalisées au cours de l'année écoulée, en dépenses et en recettes.

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT soumis au vote				
LIBELLE	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX DE REALISATION	
DEPENSES	1 115 223,26 €	1 032 852,53 €	93%	
RECETTES	1 115 223,26 €	985 400,89 €	88%	
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (dt résultat de clôture n-1 : 94 661,26 €)				47 209,62 €

- Pour plus de transparence sur la situation réelle financière du SMHN certaines dépenses et recettes n'ont pu faire l'objet faute de facturations au moment de la clôture

FONCTIONNEMENT - REVU AVEC RATTACHEMENT NON EFFECTIF				
LIBELLE	PREVISIONS	REVU	TAUX DE REALISATION	
DEPENSES	1 115 223,26 €	1 066 184,63 €	96%	
RECETTES	1 115 223,26 €	992 900,89 €	89%	
RESULTAT REVU NET DE FONCTIONNEMENT (dt résultat de clôture n-1 : 94 661,26 €)				21 377,52 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - FONCTIONNEMENT - RETRAVAILLE

CHAPITRE	CA 2024	CA 2025	Evolution	CHAPITRE	CA 2024	CA 2025	Evolution
				002 - Résultat reporté			
011 - Charges à caractère général	478 111,10 €	451 187,10 €	-6%	70 - Ventes de produits et prestations	371 946,67 €	357 105,09 €	-4%
012 - Charges de personnel	381 604,76 €	427 987,95 €	12%	74 - Dotations subventions	590 489,94 €	595 305,04 €	1%
				013 - Atténuation de charges	19 740,35 €	10 386,14 €	-47%
65 - Autres charges de gestion	7962,60 €	6098,44 €	-23%	75 - Autres produits de gestion	14 645,43 €	16 453,29 €	12%
66 - Charges financières	17 713,46 €	16 756,77 €	-5%	76 - Produits financiers	6,72 €	6,51 €	-3%
67 - Charges exceptionnelles	58,65 €	101,82 €	74%	77 - Produits exceptionnels	40 360,66 €	6 112,39 €	-85%
68 - Dotation aux amort. Et provision	1 765,45 €		-100%	78 - Reprise amortissement et provisions	729,45 €	238,82 €	-67%
042 - Opération d'ordre entre section	161 404,12 €	164 052,55 €	2%	042 - Opération d'ordre entre section	7 293,61 €	7 293,61 €	0%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				1 048 620,14 €			
				1 066 184,63 €			
				2% RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
				1 045 212,83 €			
				992 900,89 €			
				-5%			

Le Syndicat Mixte s'est attaché à optimiser et rationaliser chaque poste de fonctionnement en 2025. En intégrant : l'organisation de visites spécifiques dans le cadre des 200 ans du Haras, l'organisation de l'évènement filière Equi'festif, ainsi que la reprise de l'organisation des concours Jeunes chevaux en 2025.

Le poste d'assistant administratif et commercial n'a pas été renouvelé (Rupture conventionnelle sur 2025) au profit de l'embauche sur une année complète d'une personne en charge de la reprise de l'organisation des Jeunes chevaux à temps partiel et complément équipe d'animation. + 12 % sur la masse salariale.

Dépendant de la fréquentation touristique du territoire : le SMHN n'a pas réalisé les recettes escomptées : Saison touristique très mitigées : - 20 % de recettes sur les JDH, - 11 % sur les visites guidées, - 14 % sur les scolaires.

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT soumis au vote			
LIBELLE	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX DE REALISATION
DEPENSES	692 282,88 €	145 978,46 €	21%
RECETTES	692 282,88 €	169 565,60 €	24%
RESULTAT NET D'INVESTISSEMENT (dt résultat de clôture n-1 : 523 269,32 €)			546 856,46 €

- Pour plus de transparence sur la situation réelle financière du SMHN certaines dépenses

INVESTISSEMENT revu avec rattachement non effectif			
LIBELLE	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX DE REALISATION
DEPENSES	692 282,88 €	157 087,49 €	23%
RECETTES	692 282,88 €	169 565,60 €	24%
RESULTAT NET D'INVESTISSEMENT (dt résultat de clôture n-1 : 523 269,32 €)			535 747,43 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - INVESTISSEMENT - RETRAVAILLE

CHAPITRE	CA 2024	CA 2025	%	CHAPITRE	CA 2024	CA 2025	%
13 - Subvention d'investissement				10 - Dotation, fonds divers et réserves			
16 - Emprunts et dettes	62 698,06 €	63 654,75 €	2%	13 - Subventions d'investissement		4 599,49 €	
20 - Immobilisation incorporelles	11 609,80 €		-100%	16 - Emprunt			
21 - Immobilisation corporelles	70 314,67 €	25 408,45 €	-64%	040 - Opérations d'ordre entre sections	161 404,12 €	164 052,55 €	
23 - Immobilisation en cours	1 500,00 €	59 817,12 €	3888%				
040 - Opération d'ordre entre sections	7 293,61 €	7 293,61 €	0%	002 - Résultat reporté			
041 - Opérations patrimoniales		913,56 €		041 - Opérations patrimoniales		913,56 €	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	153 416,14 €	157 087,49 €	2%	RECETTES D'INVESTISSEMENT	161 404,12 €	169 565,60 €	5%

Site :	Animations :	Concours :	MDN :
✓ Noue et fenêtres écurie 6 : 9290 €	✓ Barnum : 865 €	✓ Obstacles : 2572 €	✓ Luminaires, guirlandes : 969 €
✓ MAJ électricité site : 1607 €	✓ Jument BZH et matériel : 5226 €		
✓ Horloge des 200 ans : 3982 €			
✓ RIA : 898 €			
✓ Château d'eau : 59 817 €			

Subvention DRAC et Région Bretagne Ecurie n° 8 : 4 600 €



Le **Syndicat Mixte** demeure fortement dépendant des contributions de ses membres, lesquelles représentent **58 % des recettes de fonctionnement en 2025**.

Grâce à des **efforts significatifs et à une gestion rigoureuse**, le résultat de clôture de 2025 se clôture avec un **résultat net de fonctionnement retravaillé de 21 377,52 €**. Néanmoins, l'atteinte d'un équilibre budgétaire en fonctionnement reste particulièrement délicate au regard des objectifs fixés, notamment le développement des concours et l'intégration des célébrations des 200 ans du Haras.

Cette contrainte financière limite les capacités d'action du Syndicat Mixte dans l'exercice de ses missions, en particulier celles relatives à **l'entretien du patrimoine et au maintien de certaines animations**. Dans ce contexte, les actions ont été recentrées sur le fonctionnement courant et la gestion quotidienne du site.

Cette démarche d'optimisation se poursuivra en 2026, dans un contexte de baisse des participations. Toutefois, cet exercice atteint d'ores et déjà ses limites.

Le Syndicat Mixte est désormais dans l'attente de nouvelles orientations, qui découleront de l'étude d'opportunité en cours.

DELIBERATION 2026 – 015 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - SUITE

Le résultat de l'exercice 2025 fait apparaître un déficit global de 23 864,50 €. Il peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	169 565.60 €	985 400.89 €
DEPENSES	145 978.46 €	1 032 852.53 €
RESULTAT 2025	23 587.14 €	- 47 451.64 €
RESULTAT GLOBAL 2025	- 23 864.50 €	

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 fait apparaître un excédent global de 594 065,98 €. Il peut se résumer ainsi :

	RESULTAT DE CLOTURE 2024	RESULTAT DE 2025	RESULTAT DE CLOTURE 2025
INVESTISSEMENT	523 269.22 €	23 587.14 €	549 856.36 €
FONCTIONNEMENT	94 661. 26 €	-47 451.64 €	47 209.62 €
TOTAUX	617 930.48 €	-23 864.50 €	594 065.98 €

DELIBERATION 2026 – 015 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - SUITE

Considérant que celui-ci est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Comptable Public
Après avoir entendu lecture du rapport du Président sur le compte administration pour l'exercice 2025,
Le Président s'étant retiré au moment du vote, la présidence étant temporairement assurée par X.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

APPROUVE le Compte Administratif 2025

VOTE : Pour : Contre : Abstention

DELIBERATION 2026 – 016 : DELIBERATION AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Il est donné lecture au Comité Syndical du Compte Administratif 2025. Le résultat de l'exercice 2025 fait apparaître un Déficit global de - 23 864.50 €

	RESULTAT DE CLOTURE 2024	RESULTAT DE 2025	RESULTAT DE CLOTURE 2025
INVESTISSEMENT	523 269.22 €	23 587.14 €	549 856.36 €
FONCTIONNEMENT	94 661. 26 €	-47 451.64 €	47 209.62 €
TOTAUX	617 930.48 €	-23 864.50 €	594 065.98 €

Le résultat de clôture de l'année 2025 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 47 209.62 €. Il est affecté de la manière suivante au Budget supplémentaire 2026 : 47 209.62 € au compte 002 excédent d'exploitation reporté

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 laisse apparaître un excédent d'investissement cumulé de 546 856.36 €. Il est affecté de la manière suivante au Budget Supplémentaire 2025 : 546 856.36 € au compte 001 excédent d'investissement reporté.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

APPROUVE l'affectation du résultat 2025

VOTE : Pour : Contre : Abstention

DELIBERATION 2026 – 017 : DELEGATION AU BUREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-10, L.5721-1 et suivants ;

Vu les statuts du Syndicat mixte du Haras National de Lamballe ;

Vu la délibération n° 2026-010 portant élection du Président et des membres du bureau ;

Considérant qu'afin de faciliter la gestion courante du syndicat et d'assurer une plus grande réactivité administrative, il convient de déléguer certaines attributions du comité syndical au bureau ;

DELIBERATION 2026 – 017 : DELEGATION AU BUREAU - SUITE

Article 1 – Objet de la délégation :

Administration générale :

- préparation et exécution des décisions du comité ;
 - organisation interne des services ;
 - passation des actes administratifs courants : approuver et signer les conventions, contrats et actes nécessaires au fonctionnement courant du syndicat
 - Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du syndicat mixte et de prendre toute décision s'y rapportant (notamment modification, suppression, clôture).
 - prononcer la réforme ou la cession de matériels.
 - accepter les dons et legs sans charges ni conditions ;
-

DELIBERATION 2026 – 017 : DELEGATION AU BUREAU - SUITE

Marchés publics et achats

- préparation, passation, exécution et règlement :
 - des marchés publics ;
 - accords-cadres ;
- avenants dans certaines limites 5/10/15 % du montant initial du marché ;
- signature des commandes et contrats.

Gestion financière

- virements de crédits dans certaines limites ;
- demandes de subventions ;
- acceptation de participations financières ;
- gestion de la trésorerie courante : Ligne de trésorerie à hauteur de 100 000 €
- Conclure des contrats de parrainage et de mécénat pour permettre le financement de projets portés par le Syndicat Mixte.

Gestion du personnel

- créer et supprimer les emplois non permanents dans les limites des crédits inscrits au budget ;
-
- recruter les agents contractuels autorisés par la réglementation ;
 - fixer les conditions de remboursement des frais de déplacement.

DELIBERATION 2026 – 017 : DELEGATION AU BUREAU - SUITE

Gestion patrimoniale : Prendre toute décision relative à la préparation :

- location de biens ;
- conventions d'occupation ;
- acquisitions ou cessions de faible montant (si le comité le prévoit).
- Procéder à la cession des biens mobiliers en recourant, le cas échéant, à des sites d'enchères en ligne.

Actions contentieuses et assurances

- intenter ou défendre les actions en justice ;
- mandater des avocats ; experts et auxiliaires de justice ;
- régler certains litiges.
- conclure les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre.

Conventions et partenariats

- signature de conventions techniques ou financières ; de mutualisation ou de mise à disposition ;
 - adhésion à certains groupements de commandes.
-

DELIBERATION 2026 – 017 : DELEGATION AU BUREAU - SUITE

Article 2 – Exclusions :

Restent de la compétence exclusive du comité syndical :

Budget et finances majeures

- vote du budget ;
- approbation du compte administratif ;
- fixation des contributions des membres ;
- décisions fiscales éventuelles.
- les décisions engageant durablement le patrimoine immobilier du syndicat ;

Gouvernance

- modification des statuts ;
 - composition du comité ou du bureau ;
 - adhésion/retrait de membres ;
 - dissolution du syndicat.
-

DELIBERATION 2026 – 017 : DELEGATION AU BUREAU - SUITE

Compétences essentielles

- création ou suppression de services publics ;
- transfert ou modification des compétences du syndicat ;
- décisions engageant fortement la structure.

Article 3 – Information du comité syndical :

Le président rend compte à chaque réunion du comité syndical des décisions prises par le bureau dans le cadre de la présente délégation.

Article 4 – Durée :

Délégation valable : pour la durée du mandat ; révocable à tout moment.

Article 5 – Exécution :

Le Président du Syndicat Mixte du Haras est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical

APPROUVE la délégation de pouvoir au bureau du Syndicat Mixte du Haras

VOTE : Pour : Contre : Abstention :

DELIBERATION 2026 – 018 : FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du syndicat mixte du Haras,

Vu la délibération n° 2026-010 en date du 26 mai 2026 portant élection du président et des membres du bureau,

Considérant qu'il appartient au comité syndical de fixer les indemnités de fonction dans la limite des taux maxima prévus par la réglementation,

Le montant total des indemnités allouées respecte l'enveloppe maximale autorisée pour un syndicat Mixte ouvert strate de population 50 000 à 99 999 hab.

SM du haras de LAMBALLE		population de référence		71 395
Strate		De 50 000 à 99 999 hab		
Enveloppe autorisée	Effectifs	Taux max	Montant mensuel par élu	Total mensuel par fonction
PRESIDENT	1	14,77%	607,12 €	607,12 €
VICE PRESIDENT		5,91%	242,93 €	0,00 €
Indice brut terminal en vigueur		4 110,52 €	Total max autorisé	607,12 €
Situation	Effectifs	Taux votés	Montant mensuel par élu	Total mensuel par fonction
PRESIDENT	1		0,00 €	0,00 €
VICE PRESIDENT			0,00 €	0,00 €
VICE PRESIDENT			0,00 €	0,00 €
VICE PRESIDENT			0,00 €	0,00 €
Total attribué				0,00 €

DELIBERATION 2026 – 018 : FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS - SUITE

Article 1 : Indemnité du président

L'indemnité de fonction du président est fixée à : 14.77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Article 2 : Indemnités des vice-présidents

Il est précisé que les vice-présidents ont renoncé à percevoir toute indemnité de fonction lors la réunion du Bureau, initialement fixée au 10 juin 2026 et finalement tenue le 11 juin 2026 à la suite de son report.

Article 3 : Date d'effet

Les indemnités prennent effet à compter du 26 mai 2026

Article 4 : Crédits budgétaires

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget chapitre 65.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

APPROUVE la fixation des indemnités de fonction du président.

VOTE : Pour : Contre : Abstention :



SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL DE LAMBALLE

Proposition de Budget Supplémentaire 2026

Synthèse des équilibres :
Fonctionnement & Investissement

Juin 2026

Vue d'Ensemble des Équilibres 2026



FONCTIONNEMENT

Budget Primitif voté : 930 390 €

989 890 € **+ 6,4 %**

Ajustement intégralement financé par l'affectation du résultat 2025. Aucune nouvelle subvention requise.



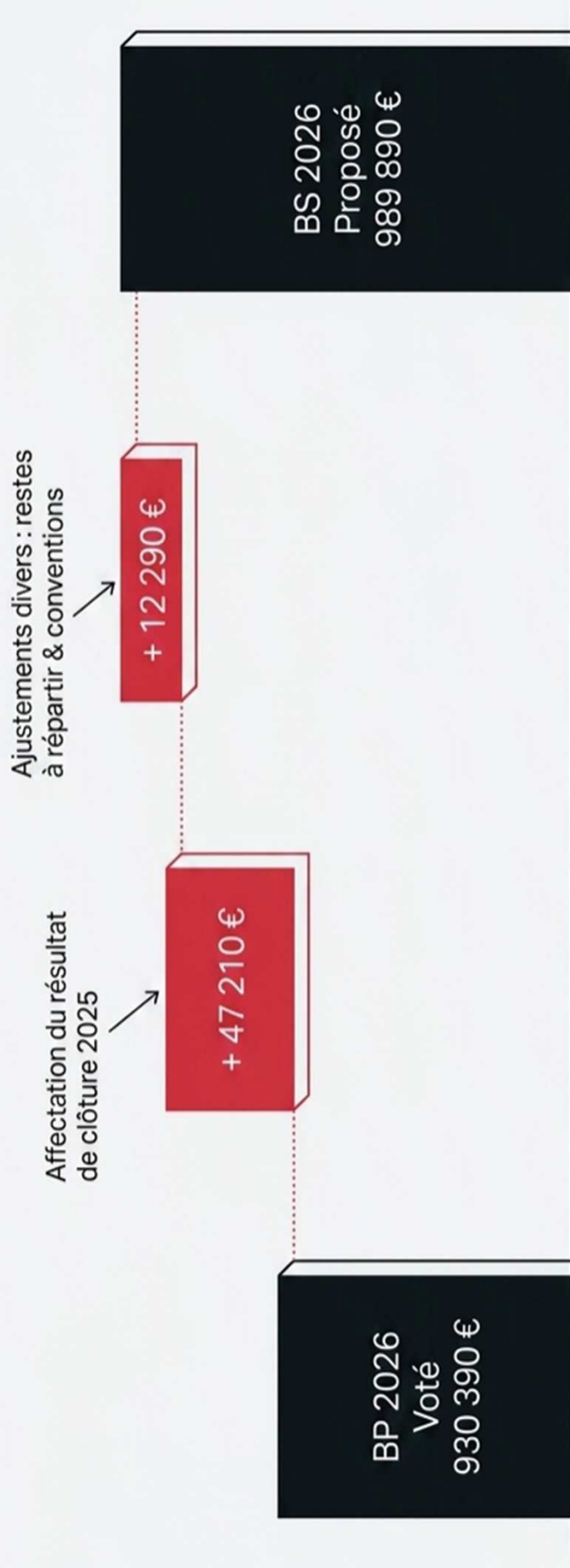
INVESTISSEMENT

Dépenses Prévue (BS inclus) : 129 390 €

+ 588 620 €
SUR-ÉQUILIBRE REPORTÉ

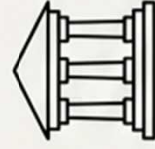
Situation hautement sécurisée grâce à l'injection massive de l'excédent de clôture 2025 (+ 546 856 €).

Le Pont Financier : Origine des Fonds de Fonctionnement



Une évolution de +59 499,62 € financée par notre gestion saine de l'année précédente, garantissant l'équilibre strict des dépenses et recettes.

Ajustements Stratégiques par Pôle



LE SITE

Dépenses +26% (+34 351 €)

- Priorité assumée sur l'entretien du Haras.
- Intégration des hausses incompressibles (fluides, fioul, assurances).



GRAND PUBLIC

Dépenses -3% (-8 800 €)

- Réduction des coûts du Marché de Noël (annulation de l'intégration écurie n°8).
- Reprise en direct des ventes (balades) pour optimiser les marges.



ÉQUESTRE

**Recettes +18% (+10 675 €) /
Dépenses stables**

- Révision tarifaire stratégique.
- Ajout de nouvelles dates de concours.

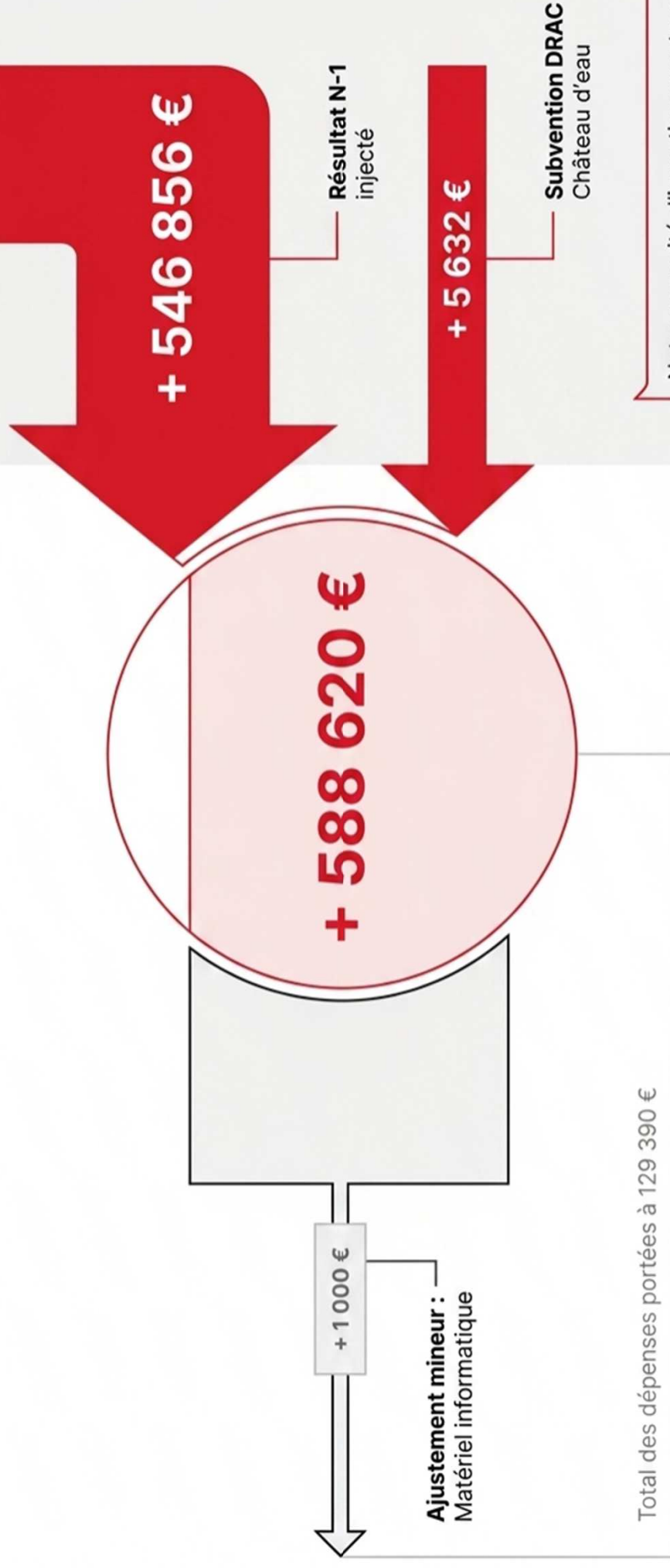


ORGANISATION & RH

Ajustements globaux (+3%)

- Révision convention SPL (récupération de 14 000 € réaffectés au personnel SMHN).
- Application d'une commission de 10% sur les ventes billetterie accueil physique.

Investissement : Un Sur-équilibre Sécurisant



Notre capacité d'investissement pour les projets futurs est totalement préservée et sanctuarisée.

Synthèse pour Approbation du BS 2026

1

Autofinancement des Ajustements

L'augmentation de l'enveloppe de fonctionnement (+59k€) est couverte à 100% par l'excédent de notre bonne gestion N-1, sans dépendance externe.

2

Priorité au Patrimoine

La majorité de l'effort budgétaire supplémentaire est redirigée vers l'entretien concret et direct du site du Haras (+34k€).

3

Capacité d'Investissement Intacte

Un budget d'investissement affichant un sur-équilibre massif (+588k€) qui sécurise sereinement nos ambitions à long terme.

Proposition soumise au vote : Valider le Budget Supplémentaire de Fonctionnement à hauteur de 989 889,62 € et constater le sur-équilibre d'Investissement de 588 620,71 €

DELIBERATION 2026 – 019 : PROPOSITION DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Il est donné lecture au Comité Syndical du Budget Supplémentaire 2026.

En **section de fonctionnement**, celui-ci intègre l'affectation du résultat 2025 ainsi que les évolutions prévisionnelles d'activité pour l'exercice 2026. Le Budget Supplémentaire s'élève ainsi à 59 499.62 €,

Portant le budget total de fonctionnement à 989 889.62 €.

En **section d'investissement**, le Budget Supplémentaire reprend également l'affectation du résultat 2025 ainsi que les ajustements liés aux opérations d'investissement.

Le Budget total d'investissement s'élève à 129 390 € en dépenses et 718 010.71 € en recettes.

La section d'investissement est arrêtée en suréquilibre, les recettes excédant les dépenses de 588 620.71 €.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

APPROUVE le Budget Supplémentaire 2026

VOTE : POUR : CONTRE : ABSTENTION :

DELIBERATION 2026 – 020 : MISE A JOUR DE LA REGIE 33316

En raison de la révision des plages d'ouverture de l'accueil mutualisé, il est nécessaire de faire évoluer la régie de recettes n°33316 afin de permettre l'encaissement de certains produits jusqu'alors intégralement délégués à la SPL Tourisme dans le cadre de la convention de mandat.

Il est ainsi proposé de compléter la liste des produits encaissés mentionnée à l'article n°4 comme suit :

Dans le cadre des animations grand public,

Via le carnet à souches :

- Les « Matinées au Haras »

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

APPROUVE la modification de la régie n° 33316.

VOTE : Pour : Contre : Abstention

AFFAIRES DIVERSES

LES JEUDIS DU HARAS 2026

SPECTACLE ÉQUESTRE ESTIVAL DU HARAS DE LAMBALLE



6 DATES

16, 23, 30 juillet
6, 13, 20 août
2026



2 REPRÉSENTATIONS PAR JOUR

14h30
17h30

Durée : 1h15



CAPACITÉ D'ACCUEIL

759 places
par séance



MISE EN SCÈNE

Éric
Gauthier

UN SPECTACLE FAMILIAL



ANIMATIONS AUTOUR DES SPECTACLES

- Matinée dédiée aux enfants
- Visites guidées du Haras
- Balades à poney et en attelage
- Visite du musée Mathurin Méheut
- Découverte du territoire avec l'Office de Tourisme
- Les Régates en fin de journée



ATOUTS DU SITE



Manège couvert
et tempéré



Maintien des spectacles
quelles que soient
les conditions
météorologiques

TARIFS 2026



Adulte

18,50 €

Enfant (3-12 ans)

11,50 €

Famille (2 adultes + 2 enfants)

54 €

Gratuit pour les moins de 3 ans

BUDGET 2026



Dépenses prévisionnelles

62 400 €

Recettes prévisionnelles

91 500 € (+9 %)

FRÉQUENTATION & BILLETTERIE



- 41 % des ventes réalisées en ligne
- Simplification du tarif famille en 2025 avec un billet unique « famille »
- Entrées dépendantes des conditions météorologiques et de la fréquentation touristique globale

PARTENAIRES PRINCIPAUX



- Groupama
- Les Estivales de Lamballe
- Presse locale

INTERVENANTS



- Cheval en Piste
- SPL Lamballe Tourisme
- Éleveurs de chevaux bretons
- Centres équestres partenaires
- Assistance Lamballe Amor : gradins

ÉQUIPE MOBILISÉE



- Frédérique Billon : thématique avec Cheval en Piste
- Solène Domain : organisation générale, billetterie, accueil artistes, suivi budgétaire
- Floriane Glatre : communication
- Toute l'équipe SMHN : accès / placement public
- Équipe technique : gradins et préparation des espaces



OBJECTIFS 2026



DÉVELOPPER LA
FRÉQUENTATION GROUPES



OPTIMISER LE PLAN DE
COMMUNICATION



AMÉLIORER LES CONDITIONS
D'ACCUEIL DES ARTISTES

**N'HÉSITEZ PAS À
RELAYER CETTE
INFORMATION
AUPRÈS DE VOS
CONTACTS !**

Dossier à télécharger sur notre
site internet :

www.haras-lamballe.com



✨ Pour la 20^e édition des
Écuries du Père Noël,
le Syndicat Mixte du
Haras, organisateur de
l'événement, lance un
appel à bénévoles pour
faire de cette édition un
moment inoubliable ✨

👉 Avant la manifestation,
Venez participer aux préparatifs dans une
ambiance conviviale :

- Mise en beauté des stands : peinture à la chaux, ...
- Décoration des écuries et du manège
- Préparation des kits exposants
- Installation des barrières de sécurité et de la signalétique
- Mise en place de l'affichage et des banderoles
- Organisation des espaces (tables, stands, etc.)

👉 Pendant la manifestation, vous serez au
cœur de l'événement :

- Accueil et contrôle des accès du public (écuries, manège)
- Participation à la sécurisation de l'arrivée du Père Noël 🎅
- Soutien logistique autour des pistes de spectacle
- Distribution de flyers aux visiteurs
- Aide au rangement et à la clôture du site

... et bien d'autres missions !

 Pourquoi nous rejoindre ?
Parce que c'est l'occasion de
vivre un événement festif de
l'intérieur, de partager des
moments uniques et de
contribuer à faire rayonner le
site emblématique du Haras de
Lamballe, au sein d'une équipe
chaleureuse et engagée.

ÉCURIES DU PÈRE NOËL

Devenez partenaire



Haras
National de
Lamballe

4-5-6 & 11-12-13 DÉCEMBRE 2026

WWW.HARAS-LAMBALLE.COM

Associez votre image

A L'UN DES PLUS GRANDS ÉVÉNEMENT
DE NOËL EN BRETAGNE

&

OFFREZ À VOS CLIENTS & VOS ÉQUIPES
UNE EXPÉRIENCE MAGIQUE
IMMERSIVE ET EXCLUSIVE

PARTENAIRES LIMITÉS À 3

DOSSIER PRESENTATION

Pourquoi devenir partenaire ?

- **Faire plaisir à vos clients** avec des moments uniques et chaleureux
- **Fédérer vos équipes** autour d'un événement convivial et prestigieux
- Bénéficier d'une **visibilité forte et garantie** auprès d'un large public

Soutenir le Marché de De Noël :

- C'est **affirmer** concrètement votre **engagement** en faveur du **dynamisme local**
- C'est **défendre des valeurs fortes** telles l'**ancrage territorial** et la **préservation du patrimoine** exceptionnel du **Haras** appartenant aux Bretons
- C'est enfin **exprimer votre solidarité** tout en valorisant **un savoir-faire local**



INNOVATION



SATISFACTION
CLIENT



SOLIDARITE



VERTUEUX



Un événement à forte visibilité

En 2026, les Écuries du Père Noël célèbrent leur 20^e édition,

Fort de cette longévité, notre marché bénéficie d'une visibilité accrue, d'une fréquentation fidèle et d'une organisation parfaitement maîtrisée. S'associer à cette édition exceptionnelle, c'est profiter d'une vitrine privilégiée, valoriser votre image et bénéficier d'un rayonnement renforcé.

45 000
visiteurs

188 000
vues
sur nos réseaux
sociaux



300
affiches
&
1500
flyers

Encarts
à forte
retombées

Un partenariat porteur de sens, d'émotion et de visibilité

Rejoignez-nous pour faire de cette 20^e édition un moment unique et porteur d'opportunités partagées.

EN DEVENANT PARTENAIRE VOUS BÉNÉFICIEZ DE :

LOGO

Votre **logo** sur l'**ensemble** de nos **supports de communication** : affiches, flyers, dossier presse, panneau accès manifestation

BANDEROLE

Une **banderole** personnalisée sur une **loge du manège** durant la durée du marché de Noël idéalement située **visible de tous**

SPECTACLE

Une **loge réservée** pour les deux dernières séances des **représentations équestre** sur les deux week-end
80 places à offrir

TARIF : 2 400 € TTC

Démonstrations équestres

Les **horaires des démonstrations équestres** seront les suivants :

- Samedi : 17h30 et 18h
- Dimanche : 16h30 et 17h30

Durée : 30 minutes

Capacité : 10 places par représentation

Deux démonstrations différentes par jour seront proposées sur la durée du Marché de Noël
(Programmation en cours)



Artisans créateurs

Complétez votre journée au Haras avec la **découverte des stands des exposants artisans créateurs** du marché de Noël :

Entièrement renouvelés d'un week-end à l'autre.

Ouverture de 10 h à 20 h 30 le samedi & de 10 h à 19 h le dimanche



COMPLÉTER VOTRE OFFRE AVEC UNE EXPÉRIENCE VIP



DÉCORATION LOGE

Décoration
vertueuse & solidaire

50 € TTC



ET SI L'EXPÉRIENCE DEVENAIT ENCORE PLUS FÉRIQUE...

Pour sublimer votre événement et
marquer les esprits, nous vous
proposons des options de
partenariat complémentaires

pensées pour créer une atmosphère
magique et immersive.

Ensemble, créons une ambiance
encore plus inoubliable, où la magie
de Noël opère pleinement



DOUCEURS ET PLAISIRS SALES

Issus des produits
artisansaux des
Créateurs du
Marché de Noël

100 € TTC



STAND

Implanter votre stand
sur le marché de Noël
(Extérieur sans tente)

290 € TTC



RENCONTRE PERE NOEL

Rencontrez le père
Noël dans un lieu
emblématique du
haras

150 € TTC



Retour des candidatures 15 septembre 26



PLUS D'INFO & RÉSERVATION

COMMERCIAL@HARASPATRIMOINE.COM

PAR TELEPHONE : 02 96 50 06 98 & 06 84 42 58 28

MEMBRES CONSEIL DES EQUIDES DE BRETAGNE

→ A DÉSIGNER

- 1 titulaire au Conseil d'administration
- 3 sièges à l'assemblée dont l'administrateur



LE HARAS EN IMAGE